

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Vérifié le 20 février 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les prochaines élections sont les **élections municipales**. Elles auront lieu les **15 et 22 mars 2026**. Sauf situation particulière, la date précise d'une élection est fixée par le décret de convocation des électeurs. Ce décret est publié dans un délai qui varie selon l'élection concernée.

Les dates des élections dépendent du lieu de vote des électeurs :

Quelles sont les dates des élections en métropole ?

Tableau - Dates des prochaines élections politiques

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Fixation de la date précise
Élections municipales (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1952)	15 et 22 mars 2026	Mars et juin 2020	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 3 mois à l'avance.
Élection présidentielle (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1940)	2027	Avril 2022	Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
Élections départementales (ou cantonales) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1958)	Mars 2028	Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections régionales (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1958)	Mars 2028	Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections européennes (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1944)	2029	Juin 2024	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance.
Élections législatives (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1943)	2029	Juin et juillet 2024	Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue Et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

À noter

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Quelles sont les dates des élections outre-mer ?

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon

Tableau - Dates des prochaines élections politiques

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Fixation de la date précise
Élections municipales (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1952)	15 et 22 mars 2026	Mars et juin 2020	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 3 mois à l'avance.
Élection présidentielle (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1940)	2027	Avril 2022	Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
Élections départementales (ou cantonales) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1958)	Mars 2028	Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections régionales (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1958)	Mars 2028	Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections européennes (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1944)	2029	Juin 2024	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance.
Élections législatives (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1943)	2029	Juin et juillet 2024	Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue Et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs. Mais les élections ont lieu le samedi en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique.

À noter

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Pour en savoir plus sur les élections outre-mer, vous pouvez consulter :

- Le site des services de l'État en Guadeloupe (<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vie-democratique/Elections>)
- Le site des services de l'État en Guyane (<https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-politiques>)
- Le site des services de l'État en Martinique (<https://www.martinique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Elections/Elections>)
- Le site des services de l'État en Polynésie française (<https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections>)
- Le site des services de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon (<https://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections>) .

La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna

Tableau - Dates des élections politiques

Élection	Prochain vote	Précédent vote	Fixation de la date précise
Élections municipales (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1952)	15 et 22 mars 2026	Mars et juin 2020	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 3 mois à l'avance.
Élection présidentielle (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1940)	2027	Avril 2022	Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
Élections départementales (ou cantonales) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1958)	Mars 2028	Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections régionales (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1958)	Mars 2028	Juin 2021	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 6 semaines à l'avance.
Élections européennes (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1944)	2029	Juin 2024	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance.
Élections législatives (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1943)	2029	Juin et juillet 2024	Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue Et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

À noter

Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.

Pour en savoir plus sur les élections outre-mer, vous pouvez consulter :

- Le site des services de l'État à La Réunion (<https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections>)
- Le site des services de l'État à Mayotte (<https://www.mayotte.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Elections-Collectivites-Territoriales>)
- Le site des services de l'État en Nouvelle-Calédonie (<https://service-public.nc/particuliers/papiers-citoyennete/elections/inscription-sur-les-listes-electorales>)
- Le site des services de l'État à Wallis et Futuna (<https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Demarches/Inscriptions-sur-les-listes-electorales>) .

Quelles sont les dates des élections lorsqu'on vote depuis l'étranger ?

Continent américain et Caraïbes



Tableau - Dates des élections politiques françaises

Élection	Comment voter ?	Prochain vote	Fixation de la date précise
Conseillers des Français de l'étranger (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/elections-des-conseillers-des-francais-de-l-etranger-et-des-delegues/)	• Soit au bureau de vote avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit par internet (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11257) (vote électronique) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604)	• Par internet, du 22 mai à 12h (heure de Paris) au 27 mai 2026 à 12h (heure de Paris) • Au bureau de vote et par procuration le 30 mai 2026	• La date précise de l'élection doit être communiquée aux électeurs au moins 90 jours à l'avance. • L'élection a lieu dans chaque circonscription un dimanche ou, dans les ambassades et les postes consulaires situés sur le continent américain, le samedi précédent.
Élection présidentielle (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1940)	• Soit au bureau de vote avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604)	2027	Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
Élections européennes (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1944)	• Soit au bureau de vote avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604)	2029	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance.
Élections législatives (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1943)	• Soit au bureau de vote (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/modalites-de-vote/vote-a-l-urne/) avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604) • Soit par correspondance (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger/article/vote-par-correspondance) • Soit par internet (vote électronique (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger/article/refonte-vote-electronique)). Pour cela, il peut être nécessaire de mettre à jour ses coordonnées dans le registre des	2029	Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : • Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue • Et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

Élection	Comment voter ?	Prochain vote	Fixation de la date précise
	Français de l'étranger (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43248) .		

À savoir

- Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.
- Les conseillers qui siègent à l'Assemblée des Français de l'étranger ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé des conseillers des Français de l'étranger.

Reste du monde

Tableau - Dates des élections politiques françaises

Élection	Comment voter ?	Prochain vote	Fixation de la date précise
Conseillers des Français de l'étranger (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/elections-des-conseillers-des-francais-de-l-etranger-et-des-delegates/)	• Soit au bureau de vote avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit par internet (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F11257) (vote électronique) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604)	• Par internet, du 22 mai à 12h (heure de Paris) au 27 mai 2026 à 12h (heure de Paris) • Au bureau de vote ou par procuration le 31 mai 2026	• La date précise de l'élection doit être communiquée aux électeurs au moins 90 jours à l'avance. • L'élection a lieu dans chaque circonscription un dimanche.
Élection présidentielle (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1940)	• Soit au bureau de vote avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604)	2027	Sauf en cas de vacance de la présidence de la République ou d'empêchement du Président de la République, les électeurs sont convoqués au moins 10 semaines avant la date du 1 ^{er} tour de scrutin.
Élections européennes (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1944)	• Soit au bureau de vote avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604)	2029	La date précise doit être communiquée aux électeurs au moins 7 semaines à l'avance.
Élections législatives (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1943)	• Soit au bureau de vote (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/modalites-de-vote/vote-a-l-urne/) avec un justificatif d'identité (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1361) • Soit en faisant au préalable une procuration (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604) • Soit par correspondance (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger/article/vote-par-correspondance) • Soit par internet (vote électronique (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger/article/refonte-vote-electronique)). Pour cela, il peut être nécessaire de mettre à jour ses coordonnées dans le registre des Français de l'étranger (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R43248)	2029	Sauf cas de dissolution, les élections ont lieu : • Dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue • Et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs.

À savoir

- Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. La dernière élection a eu lieu en septembre 2023.
- Les conseillers qui siègent à l'Assemblée des Français de l'étranger ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé des conseillers des Français de l'étranger.

Textes de loi et références

Décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052142190>)

Arrêté du 23 août 2024 portant aménagement de la compétence territoriale des conseils consulaires (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050143398>)

Loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen : article 20 (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000037103506)

Européennes : convocation des électeurs

Code électoral : article L227 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006353530)

Municipales : convocation des électeurs

Code électoral : article L220 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032964994)

Départementales : convocation des électeurs

Code électoral : L357 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032964987)

Régionales : convocation des électeurs

Code électoral : article LO122 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006353289)

Législatives : délai pour la tenue des élections

Loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, de l'élection des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043168354/>)

Législatives

Loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel : article 1 bis (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043303712)

Présidentielle : convocation des électeurs

Loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France : article 18 (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000041412290)

Conseillers des Français de l'étranger : convocation des électeurs

Services en ligne et formulaires

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)

Service en ligne

Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

Service en ligne

Demande d'inscription sur les listes électorales (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

Formulaire

Maprocuration (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R58939>)

Service en ligne

Voter par procuration (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12675>)

Formulaire

Voter par procuration - Nouvelle-Calédonie (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R61220>)

Formulaire

Législatives 2024 : liste et programme des candidats par circonscription (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R56578>)

Outil de recherche

Questions ? Réponses !

Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34240>)

Quelle est la date du prochain renouvellement des conseils de prud'hommes ? (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1970>)

Voir aussi



Élections politiques : déroulement du scrutin (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16828>)

Service Public

Liste électorale : inscription d'office à 18 ans si le recensement citoyen a été fait à 16 ans

(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1961>)

Service Public

Listes électorales : en cas de première inscription (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1367>)

Service Public

Vote par procuration (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604>)

Service Public

Vote d'un Français installé à l'étranger (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F16904>)

Service Public

Vote électronique

(<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/droit-de-vote-et-elections-a-l-etranger/article/refonte-vote-electronique>)

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Vote à l'urne (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/voter-a-l-etranger/modalites-de-vote/vote-a-l-urne/>)

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Elections législatives de 2024 : les résultats (<https://www.resultats-elections.interieur.gouv.fr/legislatives2024/>)

Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

Résultats des élections (<https://www.archives-resultats-elections.interieur.gouv.fr/>)

Ministère chargé de l'intérieur

Guadeloupe : élections (<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vie-democratique/Elections>)

Préfet de la région Guadeloupe

Guyane : élections (<https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-politiques>)

Préfet de la région de Guyane

Martinique : élections (<https://www.martinique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Elections/Elections>)

Préfet de la Martinique

La Réunion : élections (<https://www.reunion.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections>)

Préfet de La Réunion

Mayotte : citoyenneté, élections, collectivités territoriales

(<https://www.mayotte.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Elections-Collectivites-Territoriales>)

Préfet de Mayotte

Polynésie Française : élections (<https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections>)

Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française

Wallis et Futuna : inscription sur la liste électorale

(<https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Demarches/Inscriptions-sur-les-listes-electorales>)

Préfet des Îles Wallis et Futuna

Nouvelle-Calédonie : s'inscrire sur la liste électorale générale

(<https://service-public.nc/particuliers/papiers-citoyennete/elections/inscription-sur-les-listes-electorales>)

Gouvernement de Nouvelle Calédonie